

DROIT SOCIAL

ISSN 0012-6438

N. 3, Mars 2017

[Solicitud de artículos a la Biblioteca](#)

TRIBUNE	
L'An 01... « on arrête tout... on réfléchit... et c'est pas triste » Pierre-Yves VERKINDT	185
ÉTUDES	
<i>Sources</i>	
Vers un droit de l'activité professionnelle Jacques BARTHÉLÉMY et Gilbert CETTE	188
Le règlement « Rome I » et l'effet à donner aux lois de police étrangères Ludovic PAILLER	196
L'évolution du combat contre le travail forcé et l'esclavage moderne Marie-Ange MOREAU	205
<i>Droits et libertés</i>	
Le serment des agents de surveillance de la RATP et le principe de laïcité Jean-Guy HUGLO et Raphaël WEISSMANN	215
<i>Contrat de travail</i>	
Les périmètres du groupe en droit du licenciement pour motif économique Magali GADRAT	221
Le salarié protégé licencié pour insuffisance professionnelle doit-il être au préalable reclassé dans l'entreprise? – Conclusions Frédéric DIEU	230
<i>Droit pénal du travail</i>	
Chronique de droit pénal social (2 ^e partie) Renaud SALOMON	235
<i>Santé-Sécurité</i>	
Le dépistage des produits stupéfiants par l'employeur: le triomphe de la tentation sécuritaire? Jean MOULY	244
<i>Formation professionnelle</i>	
Le financement des partenaires sociaux après la loi Sapin du 5 mars 2014 Dominique ANDOLFATTO et Dominique LABBÉ	255
<i>Protection sociale</i>	
<i>Point de vue</i> : Pour une tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles fondée sur la prévention Philippe LANGLOIS	265
ACTUALITÉS	
Où l'on voit que l'indemnité forfaitaire de rupture anticipée d'un CDD n'est pas une peine et que le droit du travail demeure un droit de protection du salarié Jean MOULY	272